

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 7 Décembre 2015 à 20h30**

Convocation le 30/11/2015

affichage le 10/12/2015

**Étaient présents** : Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD, Martine ALBAN, Valérie QUEUCHE, Nadine BOUTER-TURILLON, Jocelyne DUVAL, Céline MAUCHAMP et messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER,

**Procurations** : Christophe FERRAND à Josette PAILLARD, Patrice PROST à Nadine BOUTER-TURILLON

**Secrétaire de séance** : Nadine BOUTER-TURILLON

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 2 Novembre, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour dont le dossier vient d'arriver : - Effacement BT – EP Les Minerais

## Ordre du jour

### Affaires générales

- Présentation par la FREDON du programme de réduction des produits phytosanitaires
- Vente terrains ZI
- Validation proposition de la CLECT

### Voirie

- Aménagements centre Bourg **Questions diverses**

### Affaires générales

#### **Présentation par la FREDON du programme de réduction des produits phytosanitaires**

Monsieur BELLE Maxence de la FREDON expose au Conseil municipal le rapport d'étude fait sur la commune concernant le programme de réduction des produits phytosanitaires.

Après réalisation d'un diagnostic précis des pratiques actuelles (qui montre que la commune avait déjà intégré les contraintes et limité les produits phyto au strict minimum), l'étude expose les points à améliorer dans les pratiques de traitement, les produits autorisés, les secteurs à risque, les mesures de sécurité à prendre, et les techniques alternatives à mettre en œuvre.

Il est précisé qu'une communication auprès des habitants est également nécessaire pour faire accepter les évolutions parfois mal comprises (sentiment d'un manque d'entretien).

L'étude expose également le matériel à acquérir pour pallier aux traitements par produits phytosanitaires (balayeuse, traitement thermique, etc...). Un nouveau suivi sera réalisé dans un an.

Cette étude validée par le Conseil municipal permet désormais comme cela était prévu d'obtenir la subvention pour l'achat d'une balayeuse qui a été décidé par les élus.

### **Vente terrain Zone Industrielle**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise EMCO après négociation a donné son accord pour l'achat du terrain sur la ZI au prix de 25 000 €.

Par ailleurs concernant la vente d'une parcelle de terrain à l'entreprise Les Ambulances de La Vallée elle pourra s'effectuer après les démarches topographiques en cours de réalisation et qui permettront de bien redéfinir les limites au niveau du bassin d'orage notamment.

### **Validation proposition de la CLECT**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que suite au transfert de la compétence scolaire en septembre 2014 auprès de la Communauté de communes Jura Nord, une étude a été réalisée par le cabinet Kopfler pour définir les charges transférées par chaque commune ainsi que la charge résultante pour la CCJN.

Suite à cette étude la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a défini le montant de la participation pour chaque commune selon deux options :

Option A (dit de « droit commun »): transfert de charge selon le coût réel basé sur la référence de 2013 soit pour Dampierre (112 076 €),

Option D (révision libre dérogatoire): sur la base d'une charge globale de 709 100 €, transfert de charge avec une répartition équitable pour toutes les communes avec un coût par habitant calculé et validé par la CLECT à hauteur de 70€/hab sur la base d'amortissement des bâtiments fixé à 50 ans.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de retenir l'option D proposée par la CLECT et qui permet de mutualiser les charges avec un montant de 70 € par habitants, soit 87 710 € pour Dampierre (1253 hab.).

Ce transfert de charge doit être mis en perspective du transfert de recettes à la CCJN dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle unique (FPU) qui représente pour Dampierre un transfert de recettes de 114 445 €.

## **Aménagement Centre Bourg**

Monsieur GOUNAND fait un compte rendu au Conseil municipal sur les travaux d'aménagement du Centre Bourg. Il précise que devant le crédit agricole, l'aménagement de bordures se fera ultérieurement car nous sommes en attente de livraison des marchandises. Les travaux de trottoirs côté école seront repris en 2016.

Il informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement aux Minerais suivent leurs cours. Les enrobés de chaussée pourront être réalisés cette année selon les conditions météorologiques.

## **Effacement BT – EP Les Minerais**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il vient de recevoir du SIDEC, l'avant-projet sommaire pour les travaux d'effacement BT – EP aux Minerais Chemin de L'Etang et Chemin du Patouillet.

- Effacement rural : 62 100 € HT (participation de la commune 14 469.30 € HT)
- Eclairage public : 23 400 € TTC (participation de la commune 20 090.57 € TTC)
- Infrastructure téléphonique : 21 700 € TTC (participation de la commune 18 758.29 € TTC)

Le Conseil municipal valide avec 12 pour et 2 abstentions l'avant-projet sommaire pour la réalisation de ces travaux qui seront intégrés dans le BP 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Mme BOUTER-TURILLON s'interroge sur les mails reçus ce jour de la part de certains agents qui ne souhaitent pas participer au pot de convivialité comme les années précédentes car l'ambiance n'est pas bonne et que les relations entre eux et les élus se sont dégradées, avec un fort ressenti de manque de confiance.

Compte tenu de la présence des agents M. le Maire leur donne la parole afin qu'un débat puisse s'installer entre les élus et les agents en toute transparence. Plusieurs points sont ainsi évoqués :

- Retour sur la suppression de la prime au mérite qui contrairement à ce qui a pu être remonté aux membres du conseil n'était pas le souhait de tous les agents même s'ils avaient bien admis que cette prime avait créé des frustrations et des incompréhensions dans sa mise en œuvre. Certains élus souhaitaient en outre la faire évoluer car les critères ne correspondaient pas toujours aux fonctions assurées.
  - Beaucoup de critiques indirectes relayées par les élus apportent un sentiment de manque de confiance, de remise en cause systématique.
-

- Vouloir indiquer une augmentation de 33% de prime pour un montant de 50 € alors que le montant total des 2 primes a diminué est très mal perçu ; exprimer le pourcentage pour donner une impression de forte augmentation reste trompeur et peut paraître biaisé. - La mise en place d'un outil de planning est plus perçue comme du contrôle.  
M. le Maire rappelle que cela doit rester un outil opérationnel à l'usage des agents, et permettant aux élus d'être informés, sinon il n'a aucun intérêt sauf à démotiver.
- Les agents techniques regrettent que les élus ne viennent pas plus souvent prendre connaissance de leur travail et en ont donc une vision très partielle.
- Mme Bouter souhaite avoir connaissance des salaires perçus par les agents pour avoir une vue d'ensemble et mieux cerner les enjeux des primes et augmentation de salaires qui ont pu être sollicité.
- Mme Alban s'interroge sur les salaires qui normalement sont fixés par rapport au grade des agents. M. le Maire répond que dans la fonction publique territoriale le salaire de base est en effet fixé par rapport au grade mais que généralement des primes encadrées viennent compléter ces salaires parfois pour près d'un tiers.

Madame PAILLARD, responsable des bâtiments, précise qu'elle n'a pas participé au débat et qu'elle reste dans l'attente d'un entretien particulier avec Monsieur LIARD et le Maire.

M. le Maire constate qu'il y avait un réel ressenti négatif et que ces explications doivent permettre de faire avancer les choses, les relations élus-agents sont primordiales pour la bonne marche de la commune et du service rendu à la population.

Comme proposé dans un précédent Conseil il est nécessaire de remettre à plat un certain nombre de sujet (fonctions-grade, salaires, primes, etc...). Dans l'attente le Maire rappelle qu'il reste seul responsable des agents et de leurs actions au sein de la commune, le manque de confiance perçue peut aussi être interprété comme une défiance à son égard dans la capacité à gérer les affaires communales.

2 – Mme BERNARD informe le Conseil municipal que le nettoyage des toilettes de la salle polyvalente est désormais pris en charge tous les vendredi matin par le Foyer rural, après utilisation par les différentes activités ce qui traitera le problème récurrent constaté lors des états des lieux.

3 – M. THEVENOT demande à Monsieur le Maire de fixer les réunions du Conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> trimestre, à savoir :

- Le 11 janvier 2016 – Orientations budgétaires
- Le 8 février 2016
- Le 7 mars 2016 – Préparation du BP 2016
- Une autre réunion fin mars pour le vote formel du BP 2016.

4 – Mme DUVAL fait un compte rendu au Conseil municipal de la réunion de l'ADMR qui s'est déroulée à RANCHOT.

5 – Mme ALBAN précise que les lampadaires Rue air et soleil ne fonctionnent toujours pas. Monsieur le Maire, qui pensait que l'entreprise était intervenue la recontactera pour une intervention urgente et efficace. Face à cette défaillance la question se pose de recourir à une autre entreprise.

6 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle dispose de plusieurs devis concernant la rénovation de la vitrine du local commercial situé Rue de Besançon. Le moins disant étant l'entreprise SARL RENOFERM pour un montant de 4700 € HT. Le Conseil municipal valide ce devis à l'unanimité des présents.

7 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle dispose de deux devis d'ERDF pour une modification de branchement électrique situé sur le bâtiment communal Rue de Besançon, pour un montant de 1537.20 € TTC sachant que les agents effectueront les travaux de génie civil en régie. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ces devis.

M. le Maire souhaite souligner le montant significatif des travaux en investissements réalisés pour ce local commercial (non prévu au BP) et qui permet l'installation d'un commerce et de valoriser le patrimoine de la commune.

8 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle dispose de plusieurs propositions pour le renouvellement des contrats gaz. Comme décidé lors du dernier Conseil, le moins disant étant retenu à savoir, GAZENA pour une durée de 36 mois avec un montant annuel de 15 485.02 € TTC pour la mairie, la perception et la médiathèque.

9 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il a visité la maison éclusière appartenant à la VNF, 75 m<sup>2</sup> habitable pour un loyer de 2 313 € /an. La réflexion sur le projet d'un éventuel gîte doit être poursuivie par la commission.

10 – Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le remboursement de 125 euros suite à la vasque cassée devant la salle polyvalente.

11 – Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la modification budgétaire suivante (cotisations élus) :

Budget commune

- Cpte 6534	+ 2200 €
- Cpte 7022	+ 2200€

12 – Les membres du Conseil municipal compte tenu de l'accord donné par le CCAS confirment leur volonté d'intégrer le budget correspondant dans le budget communal, tout en maintenant les prestations à l'identique (repas, colis, aide sociale, épicerie sociale,..). Le CCAS pourra donc être dissous, une commission communale avec le même nombre de personnes (8 élus et 8 extérieurs) sera mise en place

13 – Le Conseil municipal confirme le versement des frais de gardiennage de l'Eglise à Madame FEUVRIER pour un montant de 474.22 € au titre de l'année 2015.

La séance est levée à 00h00

---